

Procès-verbal du Bureau  
du 2 Juillet 2025 à Nasbinals

- - -

L'an 2025, le 2 Juillet à 9h30 à Nasbinals, se sont réunis les membres du Bureau du Syndicat mixte d'Aménagement et de Gestion du PNR de l'Aubrac sur la convocation qui leur a été adressée le 18 Juin 2025, conformément aux articles L. 5211-1 et 5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient présents les délégués suivants : 7**

- Pour le collège des Régions : **0**
- Pour le collège des Départements : **0**
- Pour le collège des Communes : **7**  
B BASTIDE, M GUIBERT, J VALADIER, D CASSAGNES, B SCHEUER (visio), B REMISE, E BREZET

**Etaient excusés avec pouvoir les délégués suivants : 6**

- Pour le collège des Régions : **3**  
C SAHUET (pouvoir à E BREZET), M GUIBERT (pouvoir à B BASTIDE), S SAUTAREL (pouvoir à B BASTIDE)
- Pour le collège des Départements : **2**  
V ALAZARD (pouvoir à M GUIBERT), A ASTRUC (pouvoir à J VALADIER)
- Pour le collège des Communes : **1**  
L MOULIADE (pouvoir à M GUIBERT)

**Excusés : 11**

- Pour le collège des Régions : **4**  
A MAILLOLS, E GAZEL, S BERARD, M LACAZE
- Pour le collège des Départements : **3**  
J-C ANGLARS, C CHARRIAUD, L SUAU
- Pour le collège des Communes : **4**  
B BOURSINHAC, M BORIES, M CASTAN, F SARTRE

**Quorum :**

Le quorum est fixé statutairement à la moitié plus un des délégués avec voix délibérative présents ou représentés.  
Présence et représentation : **13** membres sur **24**

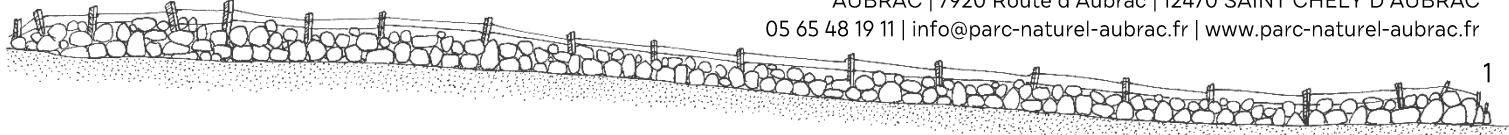
**Le Quorum est atteint**

**Présidant la séance :** Bernard BASTIDE - Président

**Secrétaire :** Marc GUIBERT – Vice-Président

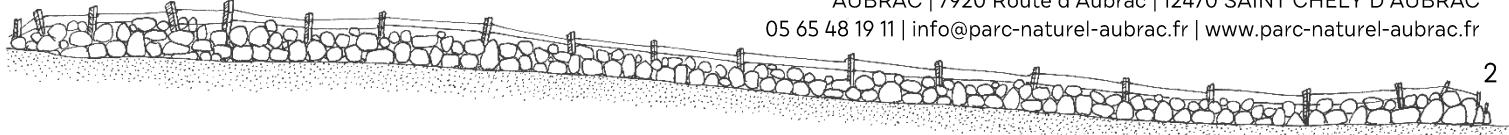
**Etaient présents avec voix consultative :**

N MOULIADE, V GENDRE, J-P KIRCHER, G GASQ-BARES, M VABRET, R GABRILLAGUES



## ORDRE DU JOUR

0. Préambule	<i>Pour information</i>
1. Approbation du procès-verbal du Bureau du 04/06/2025 à Nasbinals	<b>Pour décision</b>
2. Marque Valeurs Parc : Référentiel « Pisciculture »	<b>Pour décision</b>
3. Marque Valeurs Parc : Référentiel « Séjours touristiques »	<i>Pour information</i>
4. Cahier des recommandations pour la restauration des burons	<i>Pour information</i>
5. Inventaire participatif du patrimoine agropastoral	<i>Pour information</i>
6. Observatoire photographique des paysages : Outils de médiation	<i>Pour information</i>
7. Projet Alimentaire Territorial n°2 : Réponse à l'AAP financier (AN3)	<b>Pour décision</b>
8. Projet Alimentaire Territorial n°2 : Les premières actions mises en oeuvre	<i>Pour information</i>
9. Animation du site Natura 2000 Plateau de l'Aubrac Lozérien	<b>Pour décision</b>
10. Fiche d'informations pratiques sur les interactions vautours/bétail	<i>Pour information</i>
11. Questions diverses : → Prochaines dates → Avis du Parc → .....	<i>Pour information</i>



## 0. Préambule

### *Pour information*

M. Remy GABRILLAGUES, représentant les chambres d'agriculture prend la parole au sujet du projet d'observatoire économique de l'élevage. Les chambres d'agriculture n'acceptent pas que la prestation ne leur soit pas confiée. Le bureau d'études choisi est un inconnu et la prestation a un coût très élevé. Il met en cause le travail des services et vise en particulier le directeur du Parc qui met tout en œuvre pour écarter les chambres. Il lui demande de se justifier et de répéter les échanges qu'il a eu avec les directeurs des chambres. Enfin il énonce que le monde agricole s'interroge sur l'intérêt de l'existence du PNR.

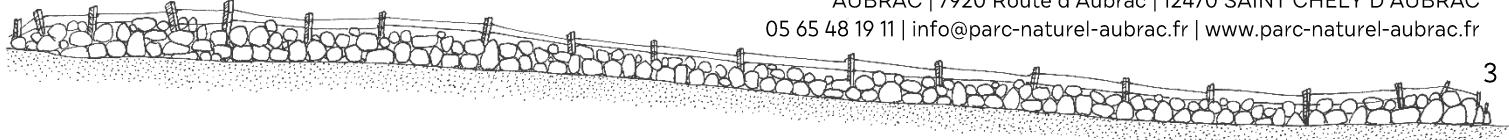
M. Olivier GUIARD, directeur du Parc confirme que des échanges techniques ont eu lieu avec certains directeurs de chambre d'agriculture. Ce programme a été élaboré dans le cadre de la commission agriculture composée notamment des représentants des 3 chambres. Le projet a démarré il y a plus d'un an. Il a été proposé aux chambres de faire partie du comité de pilotage de ce programme. La prestation intellectuelle a fait l'objet d'un appel d'offres auquel aucune chambre d'agriculture n'a répondu. L'avis des chambres a été sollicité aux différents stades d'élaboration du projet (cahier des charges, résultat de l'analyse des offres).

M. Jean VALADIER exprime le fait que le monde agricole apprécie l'action du PNR qui dans son fonctionnement est favorable à la concertation.

MM Vital GENDRE et Bernard REMISE rappellent que le PNR a été créé en réponse aux besoins des agriculteurs du territoire.

M. Bernard SCHEUER indique que les critiques portent sur 2 aspects différents, l'attribution d'un marché public et la légitimité du PNR au sujet de laquelle il reconnaît le travail du PNR.

M. Bernard BASTIDE, Président du Parc, ne peut accepter de tels propos tant sur la forme que sur le fond et souhaite réunir les Présidents des chambres d'agriculture et de l'OS Aubrac dans les plus brefs délais.



## 1. Approbation du procès-verbal du Bureau du 04/06/2025 à Nasbinals

### Pour décision

**Rapporteur:** B BASTIDE, Président

Le précédent Bureau s'est réuni le 4 Juin 2025 à 14h30 à Nasbinals.

Conformément aux statuts, un procès-verbal de cette réunion a été établi et a été :

- envoyé par courrier aux membres de l'Assemblée délibérante qui en ont fait la demande ;
- envoyé par courriel aux membres de l'Assemblée délibérante en pièce-jointe du document de séance du Bureau de ce jour ;
- mis à disposition des membres de l'Assemblée délibérante en début de réunion.

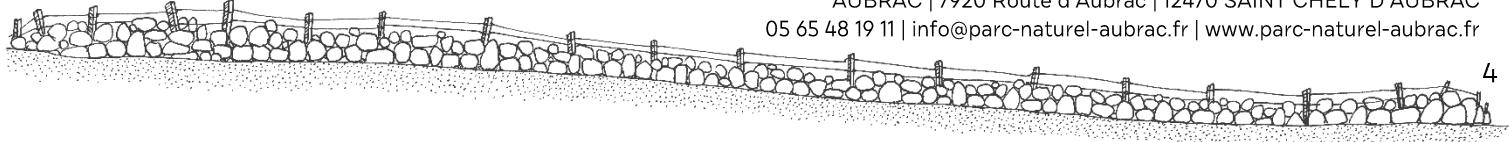
### **DECISIONS**

Après en avoir largement débattu, les membres de l'Assemblée délibérante ont procédé au vote.

	CALCUL DES VOIX POUR LA DELIBERATION												
	% des voix total	Nombre de délégués	% des voix par délégué	Votants	Abstention	Blancs / Nuls	Suffrages exprimés	POUR			CONTRE		
								Nb	Nb	%	% des suff exp		
Tous collèges confondus	100.00%	24	4.17%	13	0	0	13	13	54.17%	100.00%	0	0.00%	0.00%

Statutairement, les délibérations sont prises à la majorité des suffrages exprimés

Le procès-verbal ne faisant émerger aucune remarque, les membres de l'Assemblée délibérante ont validé, à l'unanimité, le PV du Bureau du 4 Juin 2025 à Nasbinals.



## 2. Marque Valeurs Parc : Référentiel « Pisciculture »

### Pour décision

**Rapporteur:** R PECHBERTY, CM Marque Valeurs Parc

#### Contexte

Depuis 2019, le Parc naturel régional de l'Aubrac a décidé de développer la marque « Valeurs Parc naturel régional », démarche qui concerne les secteurs d'activité « agriculture/alimentation » et « tourisme/activités de pleine nature ».

A ce jour, 7 référentiels ont été validés localement et par la Fédération des Parcs : 2 dans le domaine du tourisme et des activités de pleine nature (Hébergements touristiques et Prestations d'accompagnement) et 5 dans le domaine agricole et alimentaire (Thé d'Aubrac, Productions végétales, Miel, Vin et Lait/fromages).

L'élaboration du référentiel « Viande bovine » a démarré.

#### Pourquoi mettre de nouveaux référentiels à l'étude ?

Le souhait d'une reconnaissance par le Parc d'une activité économique locale et l'intérêt suscité par la marque auprès de certains professionnels, pour contribuer à cette reconnaissance, se traduisent par des candidatures spontanées, dans des secteurs d'activité non encore couverts par un référentiel validé.

Ces sollicitations représentent des opportunités pour diversifier et qualifier la gamme de produits marqués, et pour valoriser des prestations existantes et plus largement le territoire du Parc.

#### Référentiel « Pisciculture »

S'agissant de la pisciculture, le Parc a été contacté par l'entreprise « La Truite des monts d'Aubrac », dirigée par M. Nicolas MAIRINIAC, située à Argences en Aubrac. Créée en 2021, cette activité comprend une pisciculture en eau libre, grâce à une plateforme installée sur le lac de barrage de Sarrans, et un atelier de transformation dans le village de Sainte Geneviève sur Argence.

Afin d'envisager le marquage des produits issus de cette activité, il est indispensable de disposer d'un référentiel validé sur le territoire, en prenant en compte le référentiel-cadre national « Agriculture » qui inclut un volet « Pisciculture ».

La visite de l'entreprise « La Truite des monts d'Aubrac » a permis de l'informer des différentes étapes de la démarche et de prendre en compte son expérience et ses pratiques, pour alimenter le travail sur le projet de référentiel.

Parallèlement, grâce au retour d'expériences d'autres Parcs, quelques points de vigilance ont été pointés.

Le projet de référentiel présenté et joint au document de séance est le fruit de ces travaux. Bon nombre de critères sont communs à plusieurs productions agricoles et n'ont subi aucun changement de fond. D'autres ne concernent pas l'activité piscicole.

L'avis de l'assemblée délibérante a donc été sollicité sur les critères spécifiques à l'activité ou sur ceux qui requièrent une personnalisation en lien avec elle. Au final, les principales caractéristiques du projet de référentiel sont les suivantes :

- Entreprise : critères identiques aux autres productions agricoles (17 sur 17) ;
- Agriculture : 2 critères (sur 9) adaptés à l'activité piscicole ;
- Pisciculture : 5 critères traités ;
- Transformation : 1 critère (sur 3) adapté à l'activité piscicole.

Après validation, le projet de référentiel devra être adressé à la Fédération des Parcs courant août 2025, pour être présenté à la Commission nationale Marque qui se réunit en septembre.

## **DECISIONS**

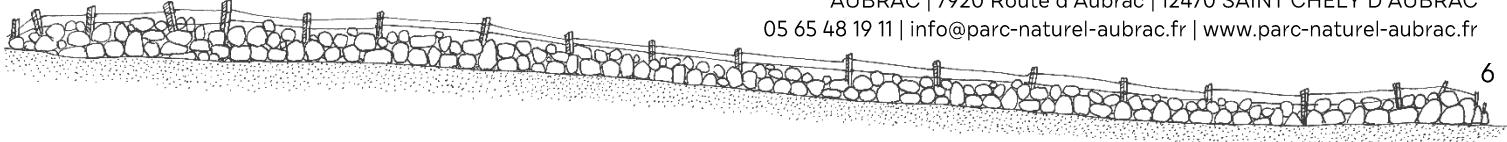
Après en avoir largement débattu, les membres de l'Assemblée délibérante ont procédé au vote.

	CALCUL DES VOIX POUR LA DELIBERATION												
	% des voix total	Nombre de délégués	% des voix par délégué	Votants	Abstention	Blancs / Nuls	Suffrages exprimés	POUR			CONTRE		
								Nb	Nb	%	% des suff exp		
Tous collèges confondus	100.00%	24	4.17%	13	0	0	13	13	54.17%	100.00%	0	0.00%	0.00%

Statutairement, les délibérations sont prises à la majorité des suffrages exprimés

L'assemblée délibérante, après avoir entendu l'exposé qui lui a été fait, en avoir débattu et en avoir délibéré à l'unanimité des présents et des pouvoirs a décidé :

→ de valider le projet de référentiel « pisciculture » afin de le présenter à la Commission nationale Marque



### 3. Marque Valeurs Parc : Référentiel « Séjours touristiques »

#### *Pour information*

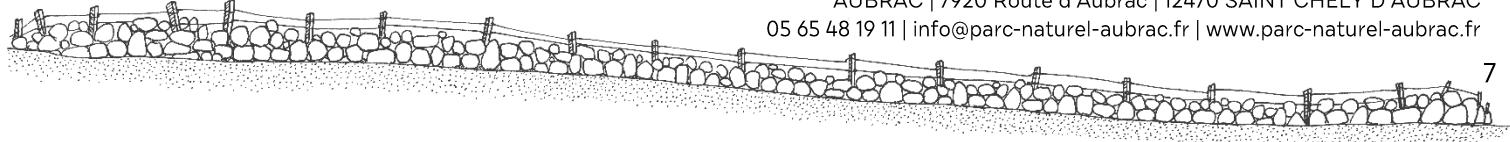
La candidature de Languedoc Nature s'inscrit dans les valeurs du Parc et de la Marque, mais aussi dans les objectifs du Pôle de pleine nature et les actions actuellement engagées avec les professionnels du tourisme (y compris les bénéficiaires de la marque) et peut donc apporter une plus-value au territoire.

Comme précisé dans le référentiel-cadre national, dans le cas de candidatures concernant plusieurs parcs, une coordination sera menée dans les prochaines semaines avec le PNR du Haut-Languedoc qui a déjà marqué des séjours de Languedoc Nature. Ces échanges devraient aussi permettre de définir les modalités d'élaboration du référentiel sur le territoire de l'Aubrac

Pour partager les informations collectées et avancer dans la collaboration, il est prévu une rencontre en Aubrac, entre le Parc et le candidat. Il s'agira plus précisément d'avancer sur les projets de séjours candidats au marquage : itinéraires à valoriser, pratiques, saisons, professionnels à mobiliser.

#### **ECHANGES / DISCUSSIONS**

M. Marc GUIBERT souhaite que le référentiel des accompagnateurs puisse être élargi aux moniteurs d'escalade et de via ferrata.



## 4. Cahier des recommandations pour la restauration des burons

### *Pour information*

Comme le stipule la mesure 16 de la Charte, le Parc porte des actions visant à *Sauvegarder le patrimoine bâti et historique de l'Aubrac, notamment les « témoins » de la culture agropastorale*. Ce patrimoine s'exprime à travers de nombreux ouvrages comme les fours à pain, les ferradous, les murs en pierre sèche, les moulins ou bien encore les emblématiques burons.

Associés à une montagne d'estive, les burons sont des bâtis isolés, bénéficiant d'un rythme saisonnier en lien avec les pratiques agropastorales dont l'objet était de transformer le lait en fromage. Face à l'arrivée de normes sanitaires et aux modifications des pratiques agricoles, les burons ont peu à peu perdu leur usage, avec des fermetures massives au cours de la seconde moitié du XXème siècle. Ce bâti à la fois identifié comme lieu de labeur mais également comme espace social, essentiellement masculin, a perdu sa vocation de lieu de vie et de fromagerie d'estive et il a été largement abandonné. Ainsi, en période d'élaboration de Charte, le recensement faisait état de plus de 300 burons sur le massif de l'Aubrac, dont seulement 114 étaient considérés en bon état.

L'ensemble du plateau de l'Aubrac se trouvant en secteur dit « loi Montagne », il est impossible de réhabiliter du bâti situé en discontinuité de l'existant. Cependant 3 thématiques bénéficient d'exceptions afin de répondre à la réalité des territoires de montagne. Il peut être autorisés en secteur loi montagne :

- les constructions nécessaires aux activités agricoles, pastorales et forestières,
- les équipements sportifs liés notamment à la pratique du ski et de la randonnée,
- la restauration ou la reconstruction d'anciens chalets d'alpage ou de bâtiments d'estive [...]

Les burons peuvent ainsi **à titre dérogatoire au droit commun**, et sous conditions, être restaurés ou reconstruits. Pour le massif de l'Aubrac qui lie 3 départements, l'instruction des projets émane de chacune des DDT. Afin d'assurer une cohérence à l'échelle du massif, le Parc a organisé une concertation entre l'Aveyron, le Cantal et la Lozère dans le cadre de l'atelier rural d'urbanisme (Obrador) regroupant les DDT, les UDAP et les CAUE, pour aboutir à des principes communs pour tous les porteurs de projet du territoire.

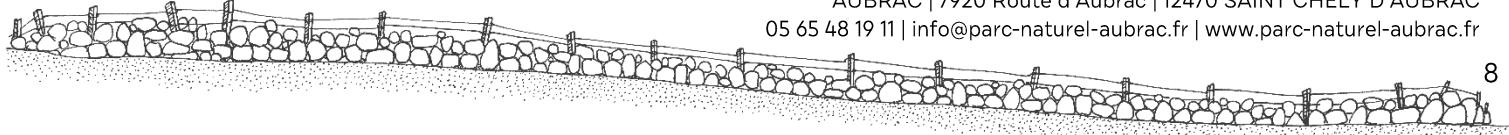
En s'appuyant sur ces échanges, et afin de faciliter la réhabilitation des burons, le Parc a engagé la rédaction d'un cahier de recommandations. Il s'agit à la fois de transmettre des conseils techniques pour le projet mais également de préciser le cheminement administratif complexe des autorisations d'urbanisme. Le cahier sera proposé sous la forme d'une dizaine de fiches thématiques :

- Contexte et histoire,
- Identité du buron,
- Dehors, environnement extérieur,
- Enveloppe bâtie,
- Dedans, aménagement intérieur,
- Annexes et extensions,
- Réseaux et connexions,
- Organisation du chantier,
- Entretien /réhabilitation des burons en état de ruine,
- Cadre réglementaire et démarches administratives,
- Boîte à outils.

Ce document qui sera finalisé au cours de l'été sera largement illustré pour faciliter sa prise en main et être pédagogique. Il a pour ambition d'accompagner et de conseiller les propriétaires dans leur démarche de réhabilitation en respectant la législation.

### **ECHANGES / DISCUSSIONS**

M. Bernard REMISE informe le Bureau qu'une réunion technique aura lieu le lendemain sur sa commune en présence du sous-préfet au sujet des refus de permis de construire essuyés par des porteurs de projet de réhabilitation de burons. Il en appelle au soutien des élus du bureau si une solution n'est pas rapidement trouvée.



## 5. Inventaire participatif du patrimoine agropastoral

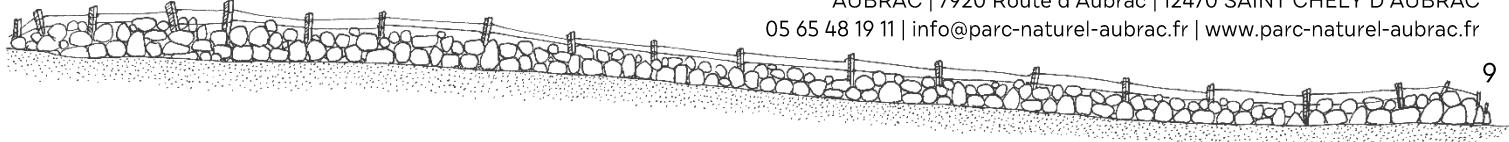
### *Pour information*

Le Parc s'est associé à l'université de Limoges et l'EPLEFPA d'Ahun (Creuse) pour proposer à 2 territoires de l'Aubrac d'accueillir un petit groupe d'étudiants (3 à 4) afin d'effectuer un inventaire participatif du patrimoine agropastoral. Plusieurs thématiques ont été identifiées comme étant inhérentes à ce projet comme les ferradous, burons, fours à pain, moulins, cazelles, etc. Chaque commune aura la possibilité d'abonder cette liste avec des thématiques complémentaires identifiés dans le thésaurus.

Les étudiants viennent deux fois sur le territoire : la première semaine de janvier et la première semaine de mars. Il s'agit d'engager une démarche participative avec les habitants. Plusieurs temps sont envisagés : rencontres avec des élus et connasseurs locaux, réunion publique, travail et visite sur le terrain, etc. En amont de leur venue sur le territoire, les étudiants auront des cours spécifiques pour bien appréhender l'Aubrac et ses spécificités, ses patrimoines et apprendre les méthodes d'inventaire.

L'ensemble des données récoltées seront consignées sur une plateforme en ligne afin de conserver l'information. L'outils proposé par OpenIG est participatif, et permet d'être visible via une cartographie au grand public.

Suite à l'appel à candidature transmis aux communes via « Mas De Que Fasem », la commune d'Argences en Aubrac est retenue. Un second territoire situé en Lozère doit être précisé.



## 6. Observatoire photographique des paysages : outils de médiation

### *Pour information*

Le Parc dispose d'un observatoire photographique des paysages (OPP) dont les premières prises de vue datent de 2019. Des reconductions ont été réalisées en 2022 puis 2024 : la photo est alors reprise depuis le même point et avec la même orientation. L'OPP est un outil qui permet de constater l'évolution des paysages en comparant les clichés d'une année à l'autre.

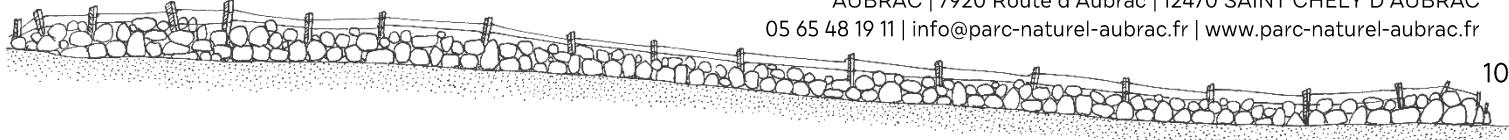
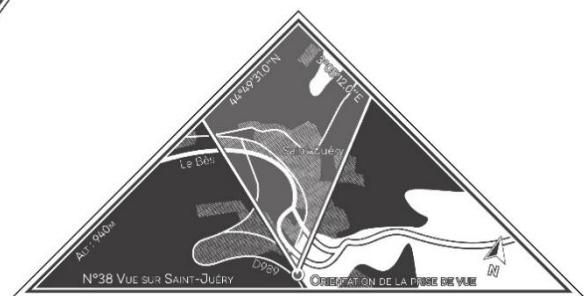
L'OPP de l'Aubrac est composé de 61 points de vue répartis sur l'ensemble des entités paysagères de l'Aubrac et recouvrant les thématiques d'observation de la DREAL et les enjeux de la Charte. Ainsi il ne s'agit pas de photographies touristiques mais de clichés représentant le territoire dans sa globalité (paysage agricole, de zone d'activités, d'espace touristique, de lotissement, de bourg, etc.). Afin de gagner de l'antériorité, certaines photos anciennes correspondant aux points de vue ont été ajoutées sur l'outils numérique de valorisation des photographies : <https://www.popp-sudouest.fr/public/vopp/parc-naturel-aubrac>

Le Parc souhaite que l'observatoire photographique des paysages ne reste pas uniquement un outil technique mais qu'il soit utilisé comme outil de médiation des paysages afin de sensibiliser les publics à la thématique et à la qualité et la fragilité de notre cadre de vie. Pour favoriser la lecture des paysages, 13 clichés disposent maintenant d'un croquis annoté (réalisation Grégory Nas De Tourris), superposable aux photos et disponible en ligne. Ces croquis valorisent l'intention du photographe et les sujets principaux d'observation.

Au-delà des outils numériques, le Parc s'attache à disposer d'outils physiques. Le premier d'entre eux est le jeu « C'est mon paysage » dont l'objectif est d'interpréter les paysages à travers un son, un mime, une phrase, etc. Quinze clichés parmi les 30 réunis dans le jeu ont été imprimés et sont disponibles sous cadre afin d'être exposés. Ces deux outils sont à la disposition des partenaires du Parc.

L'objectif est maintenant de développer du mobilier sur les points de prises de vue afin de pouvoir sensibiliser in situ et favoriser l'accès au grand public. Cette démarche pourrait à terme également permettre de s'engager vers un observatoire participatif des paysages. Dans un premier temps, 4 sites ont été identifiés pour accueillir une « borne » qui sera matérialisée par un piquet en granit surplombé de 2 éléments de signalétique : un général sur l'OPP, le second plus technique et spécifique au site (plan, orientation, point GPS). Les lieux retenus doivent se trouver sur des lieux de passage (balade, stationnement), ne pas gêner la circulation des piétons ou des véhicules, et sur des espaces en sécurité. Les sites envisagés se situent à Estaing, Les Hermaux, Laguiole et Saint Juéry.

Les schémas du projet sont proposés ci-dessous :



## 7. Projet Alimentaire Territorial n°2 : Réponse à l'AAP financier (AN3)

### Pour décision

**Rapporteur:** J-B MASSÉ, CP Développement-Aménagement

#### Contexte

Le 12 juin dernier, le PNR de l'Aubrac a obtenu la labellisation niveau 2 pour son Projet alimentaire territorial. Cette reconnaissance de l'Etat, délivrée par la DRAAF Occitanie, est valable 5 ans. Elle permettra notamment au Parc de répondre à des appels à projets financiers réservés spécifiquement aux PAT niveau 2. Mais il s'agira avant tout de poursuivre le travail de mobilisation de tous les partenaires de l'agriculture et de l'alimentation pour aller dans le sens d'une alimentation saine et durable sur le territoire du PNR Aubrac.

Pour rappel, la candidature du PNR Aubrac s'articulait autour de 5 axes de travail :

- Accompagner la relocalisation de la filière viande bovine,
- Diversifier les filières de productions agricoles,
- Mettre en œuvre tous les outils possibles pour l'installation-transmission,
- Accompagner la structuration de la restauration collective,
- Introduire l'alimentation comme sujet incontournable des politiques sociales et culturelles.

Nous avons maintenant 5 ans pour mettre en œuvre le plan d'actions. La commission agriculture souhaite d'ailleurs que ce dernier devienne sa feuille de route pour les prochaines années.

La DRAAF Occitanie a publié un appel à projet financier pour les PAT2 mi-juin 2025. Elle annonce une enveloppe d'environ 50 000€ par PAT, à utiliser sur 1, 2 ou 3 ans.

Il a donc été proposé à l'Assemblée délibérante de répondre à cet AAP d'ici le 31 août et, étant donné les délais d'instructions, d'affecter la subvention, si elle est obtenue, à partir de l'exercice 2026.

### **DECISIONS**

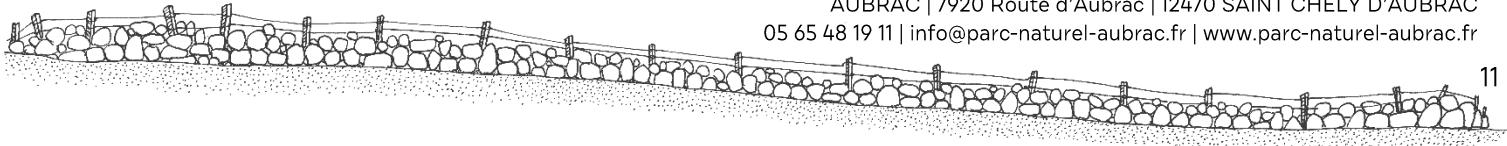
Après en avoir largement débattu, les membres de l'Assemblée délibérante ont procédé au vote.

	CALCUL DES VOIX POUR LA DELIBERATION												
	% des voix total	Nombre de délégués	% des voix par délégué	Votants	Abstention	Blancs / Nuls	Suffrages exprimés	POUR			CONTRE		
							Nb	Nb	%	% des suff exp	Nb	%	% des suff exp
Tous collèges confondus	100.00%	24	4.17%	13	0	0	13	13	54.17%	100.00%	0	0.00%	0.00%

Statutairement, les délibérations sont prises à la majorité des suffrages exprimés

L'assemblée délibérante, après avoir entendu l'exposé qui lui a été fait, en avoir débattu et en avoir délibéré à l'unanimité des présents et des pouvoirs a décidé :

- d'autoriser le PNR de l'Aubrac à répondre à cet AAP financier PAT 2 ;
- d'autoriser le Président à signer tous les documents nécessaires au dépôt de la candidature.



## 8. Projet Alimentaire Territorial n°2 : Les premières actions mises en œuvre *Pour information*

### 1. **Observatoire économique de la filière viande bovine**

Suite à l'appel d'offres lancé en mai dernier pour la réalisation de l'observatoire économique de la filière viande bovine, le bureau d'études « Le Basic », en association avec le GRAP, a été retenu. Prévus pour un an, les travaux démarrent dès maintenant et l'objectif sera de réunir le premier comité de pilotage de l'étude à l'automne.

Cette étude, très attendue, permettra de partager le diagnostic économique de la filière viande bovine avec tous les acteurs concernés, et de réfléchir collectivement à des solutions pour prévenir au mieux tous les changements qui s'annoncent (vieillissement des générations, changement climatiques, cours du broutard, valorisation des filières de qualité, etc).

### 2. **Projet de sensibilisation des élus du PNR à la thématique du foncier agricole**

Au niveau national, un quart des agriculteurs partira à la retraite d'ici 2030, et la reprise familiale est de moins en moins la norme : le renouvellement des générations agricoles devient un problème majeur pour le monde agricole et pour les territoires ruraux. Un projet de transmission, pour qu'il soit réussi, doit s'anticiper 10 ans avant le départ à la retraite car de nombreuses problématiques entrent en jeu.

S'il existe différents organismes et dispositifs professionnels pour accompagner « individuellement » les projets de transmission et d'installation, les élus locaux constituent un relais de proximité essentiel mais peuvent se sentir démunis par manque d'information ou méconnaissance des dispositifs et des partenaires et ce, alors même qu'ils ont à disposition tout un panel d'outils règlementaires pour agir sur le foncier agricole et le maîtriser.

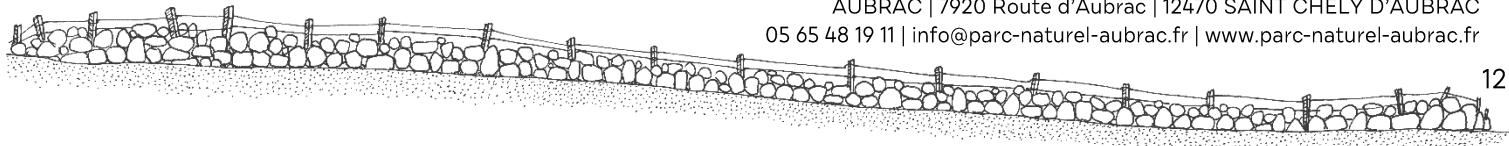
De nombreux sujets que gèrent les élus locaux au quotidien peuvent être impactés par les évolutions du paysage agricole liés aux transmissions (agrandissements ou diversité des nouvelles installations) :

- Economie et emploi : perte d'entreprises et d'emplois agricoles vs création d'emplois et vie économique locale.
- Paysages et identité du territoire : homogénéisation du paysage, disparition des haies, enrichissement, résidence secondaire vs préservation d'une mosaïque paysagère agricole.
- Environnement, eau, biodiversité : dégradation de la qualité de l'eau et eutrophisation des milieux aquatiques, biodiversité menacée vs installation en AB, élevages extensifs à l'herbe.
- Alimentation locale : perte de productions et de filières pour l'alimentation locale vs diversification des filières.
- Démographie : perte démographique vs installation de nouvelles familles / maintien des services publics.

La mesure 19 de la charte du Parc s'intitule « maintenir les actifs du secteur agricole, socle de l'économie du territoire ». En effet, dès la création du PNR, la problématique de l'installation-transmission avait été identifiée, et conformément aux tendances nationales, l'Aubrac ne fait pas exception, même si contrairement à d'autres régions, le nombre d'actifs agricoles tout comme celui des reprises familiales reste important. On assiste aujourd'hui à une diminution globale du nombre de fermes, et les chiffres du dernier recensement agricole montrent une nette hausse des actifs agricoles en âge de prendre la retraite d'ici 2030. Les objectifs indiqués dans la charte et la déclinaison de cette mesure sont notamment :

- d'améliorer la connaissance et le partage des outils en faveur de l'installation-transmission,
- de mettre en réseau les partenaires impliqués,
- de susciter le partage d'expériences et l'essaimage,
- de développer une veille foncière.

L'axe 3 du Projet alimentaire territorial du PNR Aubrac est entièrement dédié à cette question de l'installation transmission : sensibilisation des élus, animation foncière en lien avec les zones humides, attractivité des métiers agricoles, sont les trois grands sujets inscrits au programme d'actions du PAT.



Pour répondre à la fois aux objectifs de la charte et à ceux du PAT, mais surtout pour répondre à une problématique territoriale forte, les élus de la commission agricole proposent un travail en deux temps : un diagnostic fin de la situation sur le territoire du PNR, et un temps d'information à destination des prochains élus locaux volontaires.

Depuis la commission agricole de décembre 2024, des temps de présentation de projets ou de structures ont été proposés aux élus de la commission agricole (5 élus mobilisés : Didier Cassagnes, Muriel Vabret, Geneviève Gasq-Barès, Jean Valadier, Emmanuel Roux) : rencontre avec l'ADEAR, temps d'échange avec Terre de Liens, déplacement à St Affrique avec les acteurs du projet porté par la Communauté de Communes Roquefort 7 Vallées, etc... Ce travail de partage d'expériences va se poursuivre avec d'autres initiatives ou structures.

Il ressort de ces différents temps, la volonté de ces élus de s'emparer de cette problématique. Ainsi, la proposition de travail est d'articuler le travail en deux temps :

- Un premier temps de repérage des fermes qui seront à transmettre, en établissant une liste précise par commune des agriculteurs de plus de 55 ans. Cela permettra d'objectiver le constat à l'échelle communale, et d'actualiser les derniers chiffres connus et publics (les données publiques à l'échelle de la commune des agriculteurs de plus de 55 ans datent du RGA 2010, et elles sont anonymes). Ce repérage permettra de faire un travail fin d'analyse : nombre et types de fermes à transmettre, identification des fermes sans projet de reprise, identification des communes à fort enjeux de transmission, etc... (Objectif in fine : créer un observatoire foncier multi-acteurs sur le territoire du PNR ?).
- Un second temps de sensibilisation des élus pour porter à leur connaissance toutes les étapes nécessaires pour un projet de transmission réussie, tous les outils existants et tous les acteurs mobilisables (Chambres d'agriculture, Addear, SAFER, Terre de Liens, CER France, MSA, réseau des CUMA...). Des témoignages de transmission réussie sur le territoire ou à proximité pourront être mis en valeur et tous les acteurs et leurs missions, sans distinction de type d'organisation, seront présentés.

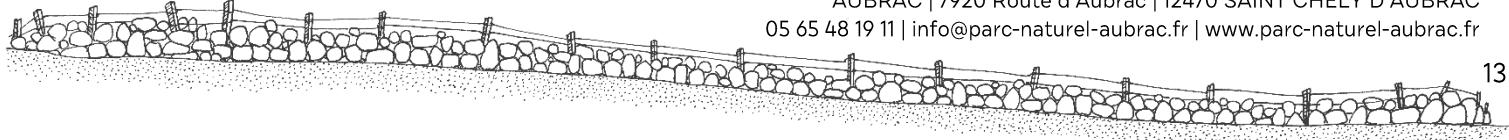
L'objectif sera de préparer ce temps de rencontre à destination des nouveaux élus suite aux élections municipales de mars 2026, de les informer en début de mandat sur cette question pour qu'ils aient devant eux le temps pour agir. Ce temps pourra avoir lieu à l'automne 2026.

La plus-value du PNR sur ces questions installations-transmission doit être centrée sur un travail **d'information** en direction des élus volontaires sur l'ensemble des organismes spécifiques existants et ayant vocation à accompagner directement les agriculteurs dans leurs projets de transmission ou d'installation. Les partenaires, et en particulier les chambres d'agriculture, seront associés à la démarche.

## **ECHANGES / DISCUSSIONS**

M. Bernard BASTIDE, à l'évocation du 1er comité de pilotage de l'observatoire économique de l'élevage, rappelle qu'il souhaite rencontrer au préalable les Présidents des chambres d'agriculture.

En ce qui concerne l'organisation d'une journée d'information et de sensibilisation des élus sur la question de l'installation/transmission, il demande de bien associer les chambres d'agriculture à cette action.



## 9. Animation du site Natura 2000 Plateau de l'Aubrac lozérien

### Pour décision

**Rapporteur:** B GOGUILLO, CP Patrimoine naturel

#### Contexte

La Communauté de communes des Hautes Terres de l'Aubrac a pris le relais de l'ancienne Communauté de communes de l'Aubrac lozérien dans le portage de l'animation du site Natura 2000 Plateau de l'Aubrac (FR 910 1352). Ce site, créé en 2012, compte aujourd'hui 15 communes et s'étend sur 25 475 ha.

Il comprend notamment les 4 lacs glaciaires du plateau de l'Aubrac, compte 18 habitats naturels d'intérêt communautaire dont 5 prioritaires et 11 espèces d'intérêt communautaire.

La Communauté de communes des Hautes Terres de l'Aubrac souhaite transférer l'animation de ce site et ses moyens d'animation au Syndicat mixte du Parc naturel régional de l'Aubrac. Considérant que le Parc naturel régional de l'Aubrac porte déjà l'animation de 5 sites Natura 2000, ce transfert doit permettre une rationalisation des moyens consacrés à leur animation.

Suite à cette présentation, il a donc été proposé aux membres de l'Assemblée délibérante :

- d'accepter le transfert de l'animation du site Natura 2000 Plateau de l'Aubrac de la Communauté de communes des Hautes Terres de l'Aubrac au Syndicat mixte du Parc naturel régional de l'Aubrac à compter du 01/01/2026 et à cet effet de se porter candidat à l'animation auprès de la Région Occitanie.

A la même échéance, le PNR de l'Aubrac sera amené à intégrer au sein de son effectif l'agent de la Communauté de communes des Hautes Terres de l'Aubrac actuellement en charge de l'animation de ce site. La création d'emploi permanent correspondant sera proposée aux votes à l'occasion du prochain Comité syndical.

### **DECISIONS**

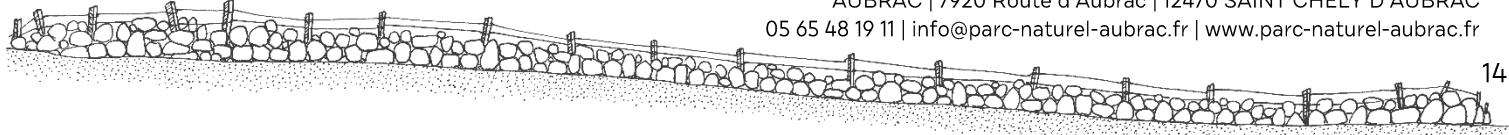
Après en avoir largement débattu, les membres de l'Assemblée délibérante ont procédé au vote.

	CALCUL DES VOIX POUR LA DELIBERATION												
	% des voix total	Nombre de délégués	% des voix par délégué	Votants	Abstention	Blancs / Nuls	Suffrages exprimés	POUR			CONTRE		
								Nb	Nb	%	% des suff exp		
Tous collèges confondus	100.00%	24	4.17%	13	0	0	13	13	54.17%	100.00%	0	0.00%	0.00%

Statutairement, les délibérations sont prises à la majorité des suffrages exprimés

L'assemblée délibérante, après avoir entendu l'exposé qui lui a été fait, en avoir débattu et en avoir délibéré à l'unanimité des présents et des pouvoirs a décidé :

- d'accepter le principe du transfert de l'animation du site Natura 2000 Plateau de l'Aubrac lozérien ;
- de se porter candidat à la reprise du portage de l'animation à compter du 01/01/2026 auprès de la Région Occitanie ;
- d'engager les démarches de transfert de l'agent actuellement en charge de l'animation à la Communauté de communes des Hautes Terres de l'Aubrac ;
- d'autoriser le Président à engager toutes les démarches administratives et financières nécessaires à la mise en œuvre de ce transfert de portage d'animation du site Natura 2000 concerné.



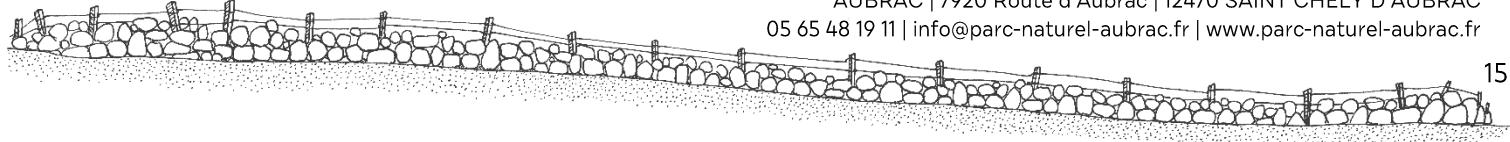
## 10. Fiche d'informations pratiques sur les interactions vautours / bétail

### *Pour information*

Des dispositifs sont mis en place par les DDT dans chaque département du Parc naturel régional de l'Aubrac afin que les éleveurs puissent signaler des interactions entre le vautour fauve et le bétail et enclencher en fonction des situations des constats par l'OFB ainsi que des expertises vétérinaires. Tous ces dispositifs ne sont pas similaires d'un département à l'autre. De plus, un éleveur dont l'exploitation se situe dans un département donné peut très bien avoir son troupeau en estive dans un autre département.

Le groupe de travail faune sauvage et agriculture mis en place et animé par le Parc a fait ainsi le constat que les numéros d'appels pour procéder à un signalement n'étaient pas toujours bien connus, d'autant plus si l'éleveur doit contacter la DDT d'un département autre que celui de son siège d'exploitation.

Dans un objectif de faciliter à l'éleveur la démarche et favoriser la remontée d'information au sujet des interactions (ainsi que d'accroître potentiellement le nombre d'expertises, d'améliorer la réactivité des interventions et optimiser les relevés techniques d'expertises), le groupe de travail a souhaité que le Parc produise une fiche info pratique à destination des éleveurs et adaptée au territoire de l'Aubrac (couvrant les 3 départements). Fiche dans laquelle ils puissent y retrouver l'ensemble des numéros d'appels selon le département concerné par l'interaction, les suites qui sont données mais également la conduite à tenir en cas d'interaction sur un animal mort ou blessé, notamment pour faciliter l'expertise vétérinaire.



## 11. Questions diverses *Pour information*

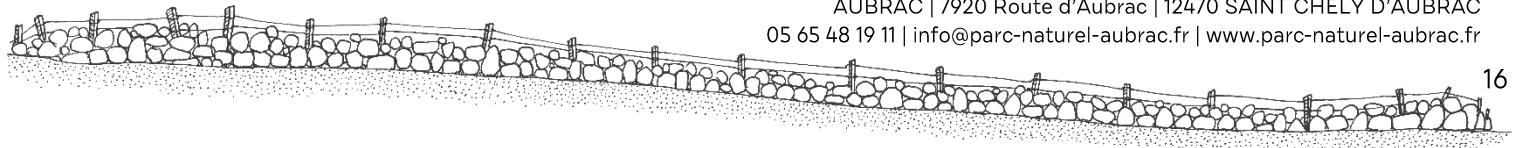
### → Prochaines dates

- Mercredi 8 octobre 2025 : Comité syndical
- Mercredi 12 novembre 2025 : Bureau syndical
- Mardi 2 décembre 2025 : Comité des financeurs
- Mercredi 10 décembre 2025 : Comité syndical

### → Avis du Parc

- Pas d'avis formulé depuis le dernier Bureau

### → ...



---

L'assemblée délibérante n'ayant pas d'autres sujets à aborder,  
le Président remercie les membres du Bureau pour leur présence  
et clôt la séance.

---

Le Président



**Parc naturel régional de l'Aubrac**

AUBRAC - 7920 Rte d'Aubrac

12470 ST CHELY D'AUBRAC

Tel : 05 65 48 19 11

[www.parc-naturel-aubrac.fr](http://www.parc-naturel-aubrac.fr)

SIRET : 200 048 692 000 12

Bernard BASTIDE

Fait à Nasbinals, le 2 Juillet 2025, pour valoir ce que de droit.

